FONDS MUNICIPAL VERT
GREEN MUNICIPAL FUND

Outil d'évaluation pour des collectivités adaptées au climat

UTILISATION DE L'OUTIL

Un programme de la/
A program of

FCM

REMERCIEMENTS

RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

Dans le cadre de son engagement à favoriser la réconciliation, la FCM tient à reconnaître que ses sièges sociaux sont situés sur le territoire non cédé de la Nation anichinabée algonquine, présente en ces lieux depuis des temps immémoriaux. En tant qu'organisation, nous nous efforçons d'approfondir nos connaissances, d'adapter nos méthodes de travail et de déconstruire les mentalités et les pratiques héritées du colonialisme. Alors que nous continuons à établir des relations constructives avec les peuples autochtones, nous reconnaissons leurs contributions passées et présentes et nous rendons hommage à leur leadership et à leur collaboration pour renforcer les collectivités de tout le pays.

CONTRIBUTEURS

Nous remercions toutes les personnes et organismes qui ont participé aux groupes de discussion, dont les idées et commentaires ont été cruciaux pour l'adaptation de cet outil aux besoins variés des collectivités.

© Fédération canadienne des municipalités, 2024. Tous droits réservés.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 4

Adaptation au climat **4**

Outil d'évaluation pour des collectivités adaptées au climat (Outil d'évaluation CAC ou l'Outil d'évaluation) **4**

Comment utiliser le guide **5**

APERÇU DE L'OUTIL D'ÉVALUATION POUR DES COLLECTIVITÉS ADAPTÉES AU CLIMAT 6

Principaux éléments de l'Outil **6**

UTILISATION DE L'OUTIL 10

Pour commencer **10**

Processus étape par étape **12**

PRINCIPALES DÉFINITIONS 16

RÉFÉRENCES 21

INTRODUCTION

ADAPTATION AU CLIMAT

Une adaptation au climat efficace peut renforcer la résilience des collectivités en réduisant les vulnérabilités et en améliorant la capacité à absorber les chocs.

L'adaptation au climat consiste à prendre des mesures qui aident les collectivités à se préparer aux effets réels ou attendus du changement climatique. Ces mesures, comme la construction de digues, l'installation de nouveaux systèmes d'irrigation ou la préservation des forêts urbaines, permettent aux collectivités locales de faire face aux effets du climat et de s'en remettre.

Les initiatives d'adaptation au climat fondées sur la réconciliation, l'équité, l'inclusion et la lutte contre le racisme (réconciliation+ÉILCR) sont cruciales, car elles recoupent différents processus et priorités des administrations locales, notamment la planification urbaine, le développement des infrastructures et la santé publique. En intégrant l'adaptation au climat fondée sur la réconciliation+ÉILCR dans leurs processus de planification et de développement, les administrations locales peuvent créer des collectivités plus résilientes et mieux équipées pour faire face aux défis climatiques actuels et futurs.

OUTIL D'ÉVALUATION POUR DES COLLECTIVITÉS ADAPTÉES AU CLIMAT (OUTIL D'ÉVALUATION CAC OU L'OUTIL D'ÉVALUATION)

À quoi sert l'Outil d'évaluation CAC?

L'Outil d'évaluation pour des collectivités adaptées au climat a été conçu pour aider les municipalités à :

- **prendre conscience des éléments essentiels** de l'adaptation au climat;
- **dresser un portrait des efforts d'adaptation en cours** de votre administration locale;
- **déterminer les prochaines étapes de la création de la résilience climatique** en précisant les mesures à prendre pour faire progresser les efforts d'adaptation au climat.

Principes directeurs :

Les municipalités n'ont forcément pas toutes le même point de départ.

Reconnaissant que chaque municipalité a ses propres circonstances, l'Outil d'évaluation est conçu pour être flexible et adaptable, ainsi que pour favoriser l'établissement de stratégies sur mesure qui répondent aux conditions et aux besoins locaux particuliers.

Il n'existe aucune approche universelle pour renforcer la résilience climatique.

La résilience climatique requiert une approche sur mesure qui tient compte des facteurs environnementaux, sociaux et économiques propres à chaque collectivité. L'Outil d'évaluation du niveau de préparation des collectivités aux changements climatiques est conçu pour prendre en charge diverses approches et solutions innovantes.

Il est essentiel de soutenir le progrès et l'impulsion.

La résilience climatique n'est pas une fin en soi, mais plutôt un processus continu, évolutif, itératif et réactif. L'Outil souligne l'importance de l'amélioration et de l'adaptation continues et encourage les municipalités à tirer les leçons de leurs expériences.

Comment l'Outil d'évaluation a-t-il été conçu?

L'Outil d'évaluation a été créé à la suite d'un processus complet, collaboratif et inclusif tenant compte des points de vue de différents partenaires et administrations locales. Le but était de rendre l'Outil pertinent et adaptable à plusieurs contextes et de tenir compte des difficultés et des possibilités uniques vécues par les différentes municipalités.

Il existe de nombreuses façons de s'adapter au changement climatique, et l'Outil d'évaluation ne vise pas à englober toutes les mesures possibles. Il offre plutôt un cadre flexible et des conseils pratiques pour aider les collectivités à mettre en place des initiatives d'adaptation au climat qui répondent à leurs besoins particuliers.

À qui s'adresse l'Outil d'évaluation CAC?

L'Outil d'évaluation est conçu pour les administrations locales de toute taille partout au Canada et reconnaît leurs différents défis, besoins et objectifs. En offrant des conseils pratiques et une certaine souplesse d'utilisation, l'Outil vise à donner aux collectivités les moyens de s'adapter au changement climatique à l'aide de moyens fondés sur les principes de la réconciliation+ÉILCR et adaptés à leur contexte, à leurs objectifs et à leurs besoins les plus urgents.

COMMENT UTILISER LE GUIDE

Ce guide vise à aider le personnel des municipalités à utiliser l'Outil d'évaluation. Il contient des conseils et des instructions détaillées sur l'utilisation de l'Outil dans le cadre de la planification de l'adaptation au changement climatique. Lisez le guide du début à la fin pour obtenir une compréhension complète ou consultez certaines parties selon vos besoins.

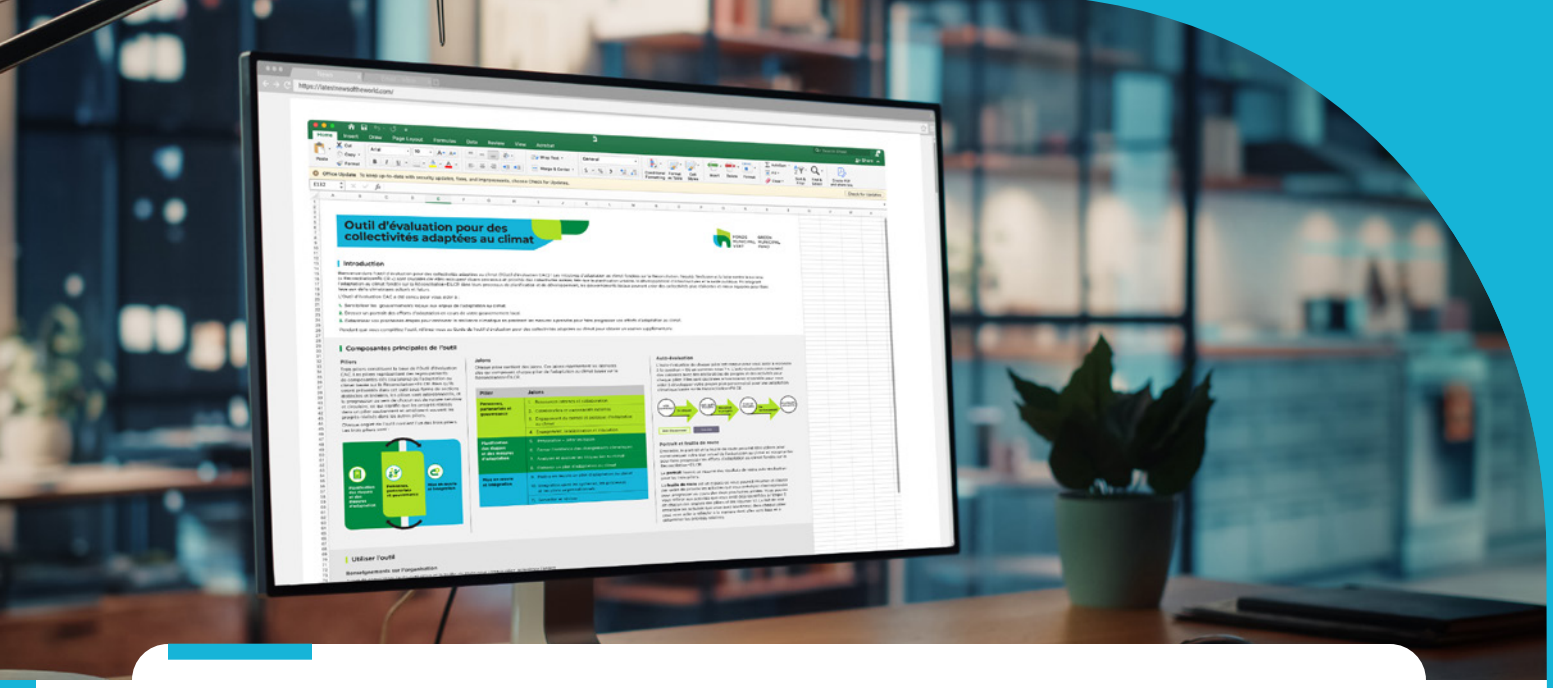

APERÇU DE L'OUTIL D'ÉVALUATION POUR DES COLLECTIVITÉS ADAPTÉES AU CLIMAT

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'OUTIL

Piliers

L'Outil d'évaluation est structuré autour de trois piliers. Les piliers représentent des groupes d'éléments (ou de jalons) clés de l'adaptation au climat fondée sur les principes de la réconciliation+ÉILCR. Bien que les piliers soient présentés comme des parties distinctes et linéaires dans l'Outil, ils sont profondément interreliés, ce qui signifie que les progrès réalisés dans le cadre d'un pilier renforcent et font avancer les efforts dans les autres.

Plusieurs collectivités commencent à renforcer leur résilience climatique en évaluant les risques liés au climat et en élaborant des plans d'adaptation qu'elles peuvent mettre en œuvre et intégrer dans les systèmes et les processus organisationnels. Toutefois, la planification et la mise en œuvre ne peuvent être efficaces sans les personnes, les partenariats et la gouvernance appropriés. C'est pourquoi le pilier Personnes, partenariats et gouvernance peut être considéré comme le fondement des deux autres piliers, soit Planification des risques et des mesures d'adaptation et Mise en œuvre et intégration. Cette interdépendance renforce et soutient le travail d'adaptation au climat des administrations locales.

Chaque pilier fait l'objet d'un onglet distinct dans l'Outil. Les trois piliers sont :

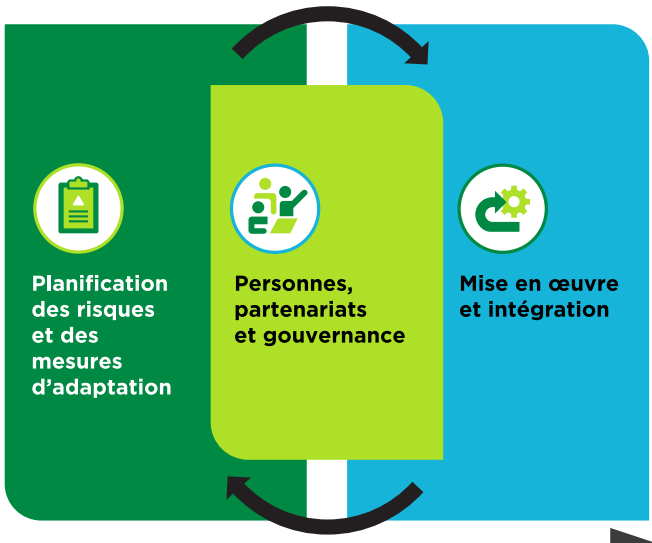

Jalons

Chaque pilier comporte des jalons. Ces jalons représentent les éléments essentiels des piliers de l'adaptation au climat fondée sur les principes de la réconciliation+ÉILCR.

Pilier	Jalon
Personnes, partenariats et gouvernance	1. Ressources internes et collaboration
	2. Collaboration et partenariats externes
	3. Engagement du conseil et politique d'adaptation au climat
	4. Engagement, sensibilisation et éducation
Planification des risques et des mesures d'adaptation	5. Préparation – jeter les bases
	6. Cerner l'incidence des changements climatiques
	7. Analyser et évaluer les risques liés au climat
	8. Élaborer un plan d'adaptation au climat
Mise en œuvre et intégration	9. Mettre en œuvre un plan d'adaptation au climat
	10. Intégration dans les systèmes, les processus et systèmes organisationnels
	11. Surveiller et réviser

Auto-évaluation

L'auto-évaluation vise à vous aider à répondre à la question « *Où en sommes-nous?* ». L'auto-évaluation consiste à remplir des colonnes indiquant les progrès réalisés et les activités pour chaque pilier. L'état d'avancement et les activités sont conçus pour être utilisés ensemble afin d'aider à établir un plan personnalisé d'adaptation au climat fondé sur les principes de la réconciliation+ÉILCR.

États d'avancement

- **Colonnes relatives aux progrès réalisés :** Il s'agit des quatre (4) colonnes intitulées « Pas encore démarré » à « Pratiques avancées » dans les piliers 1 et 3. Dans le pilier 2, les colonnes sont « Secteurs de service », « Risques climatiques » et « Réconciliation+ÉILCR ». En sélectionnant les énoncés qui représentent le mieux les progrès de votre organisation à chaque niveau, vous pouvez évaluer votre situation de départ et le travail déjà accompli pour vous adapter au changement climatique.

Activités

- **Colonnes relatives aux activités :** il s'agit de trois (3) colonnes intitulées « Activités pour démarrer », « Activités pour stimuler le progrès » et « Activités pour renforcer l'approche ». Ce sont les activités que votre organisme peut entreprendre pour faire évoluer ses efforts d'adaptation aux changements climatiques. Ces colonnes peuvent fournir des idées pour alimenter la feuille de route.

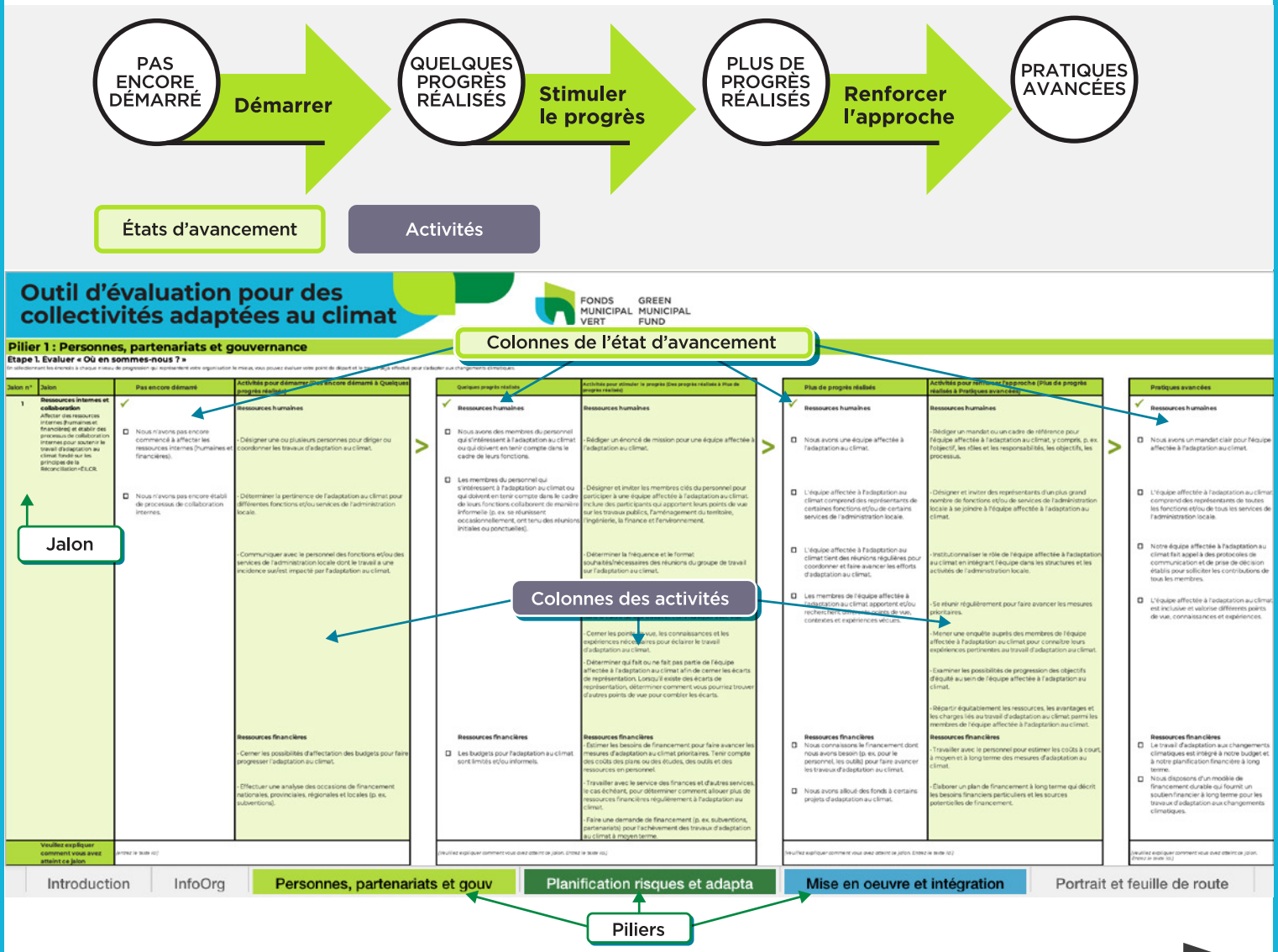

Portrait et feuille de route

Ensemble, le portrait et la feuille de route peuvent être utilisés pour communiquer l'état actuel et les priorités relatives aux mesures d'adaptation au climat fondées sur les principes de la réconciliation+ÉILCR.

Le portrait fournit un résumé des résultats de l'auto-évaluation relative aux trois piliers.

La feuille de route est un espace qui permet de résumer et de classer par ordre de priorité les activités que vous prévoyez d'entreprendre pour progresser au cours des deux prochaines années. Vous pouvez consulter les activités que vous avez définies à l'étape 3 de chacun des piliers et les résumer ici. Une vue d'ensemble des activités que vous avez définies pour chaque pilier peut vous aider à réfléchir à la manière dont elles sont liées et à déterminer les priorités.

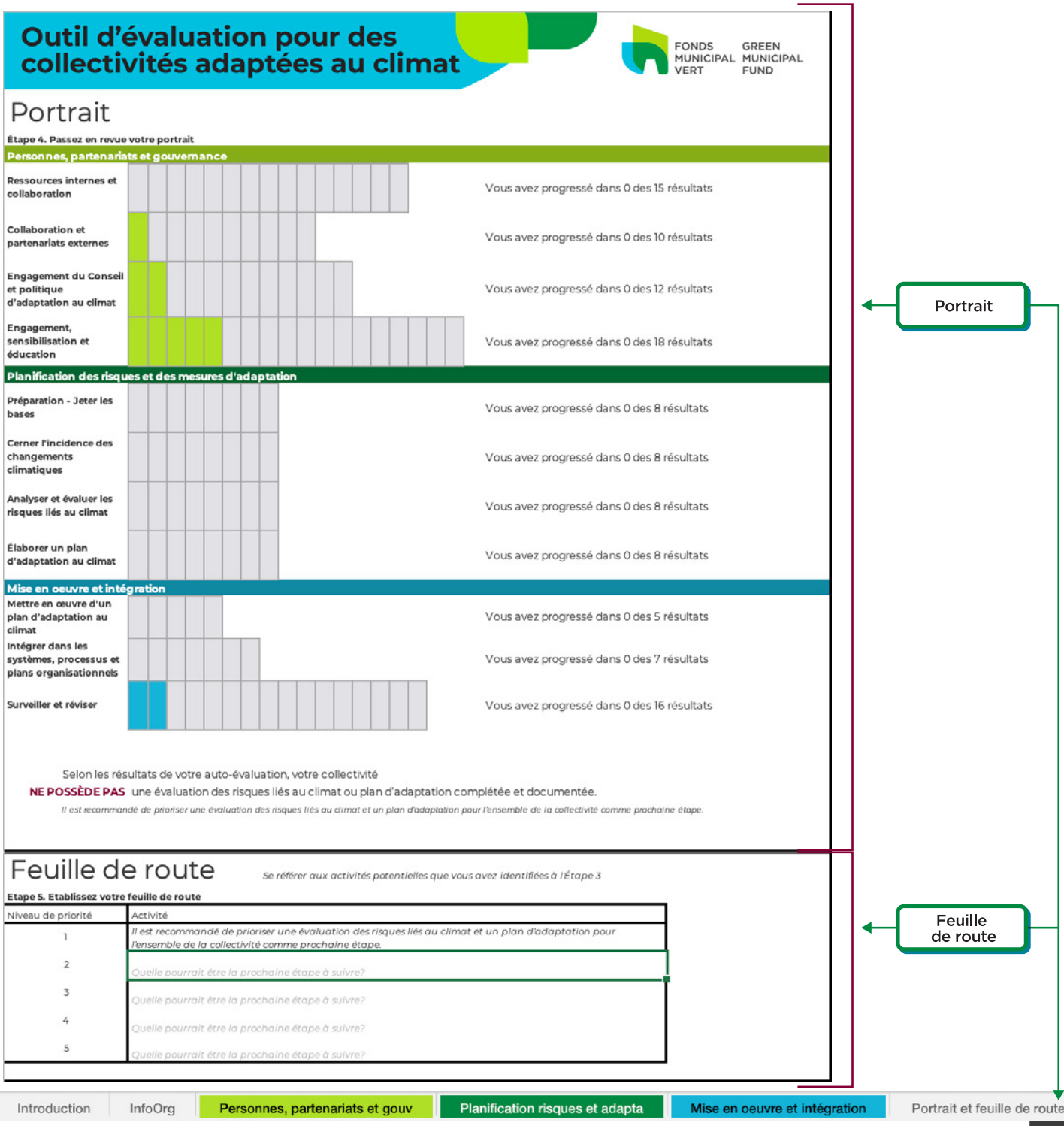

UTILISATION DE L'OUTIL

POUR COMMENCER

Ce qu'il faut pour utiliser l'Outil

Les conditions exigées pour utiliser l'Outil varient en fonction de la capacité de votre collectivité. La liste des besoins en personnel, en renseignements et en temps nécessaires pour utiliser l'Outil figure ci-dessous. Cette liste vous aidera à savoir ce qu'il faudra peut-être rassembler avant de commencer.

Exigences minimales

- Recours à plus d'une personne pour discuter des réponses et fournir des points de vue
- Utiliser des informations facilement accessibles
- 2 à 3 heures d'utilisation

Facteurs supplémentaires

- Pour les grands organismes, plus de temps, d'informations et de ressources internes peuvent être nécessaires pour utiliser l'Outil.

Se préparer à utiliser l'Outil

Voici quelques étapes à réaliser avant d'utiliser l'Outil pour vous aider à l'utiliser le plus efficacement possible :

1. **Passer l'Outil en revue.**
   - Familiarisez-vous avec la structure et le contenu de l'Outil. En comprenant sa présentation et ses éléments, vous pourrez l'utiliser efficacement et tirer le meilleur parti de ses fonctionnalités.
2. **Fixer des objectifs clairs.**
   - Définissez ce que vous espérez obtenir au moyen de l'Outil. La définition d'objectifs clairs vous aidera à orienter vos efforts et à faire en sorte que le processus reste ciblé et dirigé vers un but précis.
3. **Établir un échéancier.**
   - Établissez un échéancier pour remplir l'Outil. L'établissement d'échéances pour chaque étape permet de maintenir le processus sur la bonne voie et de garantir le progrès voulu.
4. **Tenir compte du contexte de la collectivité.**
   - Pensez aux caractéristiques uniques de votre collectivité, notamment sa situation géographique, le nombre d'habitants, les activités économiques et les conditions environnementales. Ces facteurs contribueront à orienter l'auto-évaluation et à élaborer la feuille de route.
5. **Rassembler les plans et les documents pertinents.**
   - Rassemblez les mesures ou les plans pertinents (plans d'adaptation au climat existants, plans de la collectivité, plans d'infrastructure, plans de préparation aux situations d'urgence, etc.) et tout autre document pertinent. Ces éléments serviront de base et de contexte à votre auto-évaluation et à votre feuille de route.
6. **Examiner les thèmes de l'Outil pour déterminer les personnes qui doivent participer.**
   - Familiarisez-vous avec les thèmes abordés dans l'Outil. Déterminez quels membres du personnel de votre administration locale, de vos comités et des autres entités concernées possèdent les connaissances et l'expérience nécessaires pour l'utiliser. Il peut s'agir de services de l'environnement, de comités de planification ou d'autres équipes spécialisées.
7. **Prévoir des séances de collaboration.**
   - Planifiez et organisez des réunions ou des ateliers avec les personnes qui aideront à remplir l'Outil. Ces séances de collaboration faciliteront la discussion et permettront de recueillir divers points de vue et de consolider les efforts nécessaires.
8. **Utiliser le glossaire.**
   - Le présent guide comprend un glossaire des principaux termes utilisés. Consultez le glossaire pour mieux comprendre la terminologie et les concepts. Il vous aidera à mieux utiliser l'Outil et à remplir l'auto-évaluation et la feuille de route en fonction de votre collectivité.

PROCESSUS ÉTAPE PAR ÉTAPE

Avant de commencer, lisez l'onglet Introduction et remplissez l'onglet des renseignements sur l'organisation (InfoOrg).

Outil d'évaluation pour des collectivités adaptées au climat

FONDS MUNICIPAL VERT — GREEN MUNICIPAL FUND

Introduction

Bienvenue dans l'outil d'évaluation pour des collectivités adaptées au climat (l'Outil d'évaluation CAC) ! Les initiatives d'adaptation au climat fondées sur la Réconciliation, l'équité, l'inclusion et la lutte contre le racisme (« Réconciliation+ÉILCR ») sont cruciales car elles recoupent divers processus et priorités des collectivités locales, tels que la planification urbaine, le développement d'infrastructures et la santé publique. En intégrant l'adaptation au climat fondée sur la Réconciliation+ÉILCR dans leurs processus de planification et de développement, les gouvernements locaux peuvent créer des collectivités plus résilientes et mieux équipées pour faire face aux défis climatiques actuels et futurs.

L'Outil d'évaluation CAC a été conçu pour vous aider à :

1. Sensibiliser les gouvernements locaux aux enjeux de l'adaptation au climat.
2. Dresser un portrait des efforts d'adaptation en cours de votre gouvernement local.
3. Déterminer vos prochaines étapes pour renforcer la résilience climatique en précisant les mesures à prendre pour faire progresser vos efforts d'adaptation au climat.

Pendant que vous complétez l'outil, référez-vous au Guide de l'outil d'évaluation pour des collectivités adaptées au climat pour obtenir un soutien supplémentaire.

Composantes principales de l'outil

Piliers

Trois piliers constituent la base de l'Outil d'évaluation CAC. Les piliers représentent des regroupements de composantes clés (ou jalons) de l'adaptation au climat basée sur la Réconciliation+ÉILCR. Bien qu'ils soient présentés dans cet outil sous forme de sections distinctes et linéaires, les piliers sont interconnectés, et la progression au sein de chacun est de nature itérative et circulaire, ce qui signifie que les progrès réalisés dans un pilier soutiennent et améliorent souvent les progrès réalisés dans les autres piliers.

Chaque onglet de l'outil contient l'un des trois piliers. Les trois piliers sont :

Jalons

Chaque pilier contient des jalons. Ces jalons représentent les éléments clés qui composent chaque pilier de l'adaptation au climat basée sur la Réconciliation+ÉILCR.

Pilier	Jalons
Personnes, partenariats et gouvernance	1. Ressources internes et collaboration
	2. Collaboration et partenariats externes
	3. Engagement du conseil et politique d'adaptation au climat
	4. Engagement, sensibilisation et éducation
Planification des risques et des mesures d'adaptation	5. Préparation - Jeter les bases
	6. Cerner l'incidence des changements climatiques
	7. Analyser et évaluer les risques liés au climat
	8. Élaborer un plan d'adaptation au climat
Mise en œuvre et intégration	9. Mettre en œuvre un plan d'adaptation au climat
	10. Intégration dans les systèmes, les processus et les plans organisationnels
	11. Surveiller et réviser

Auto-évaluation

L'auto-évaluation de chaque pilier est conçue pour vous aider à répondre à la question « Où en sommes-nous ? ». L'auto-évaluation comprend des colonnes avec des déclarations de progrès et des activités pour chaque pilier. Elles sont destinées à fonctionner ensemble pour vous aider à développer votre propre plan personnalisé pour une adaptation climatique basée sur la Réconciliation+ÉILCR.

Portrait et feuille de route

Ensemble, le portrait et la feuille de route peuvent être utilisés pour communiquer votre état actuel de l'adaptation au climat et vos priorités pour faire progresser les efforts d'adaptation au climat fondés sur la Réconciliation+ÉILCR.

Le **portrait** fournit un résumé des résultats de votre auto-évaluation pour les trois piliers.

La **feuille de route** est un espace où vous pouvez résumer et classer par ordre de priorité les activités que vous prévoyez d'entreprendre pour progresser au cours des deux prochaines années. Vous pouvez vous référer aux activités que vous avez déjà identifiées à l'étape 3 de chacun des onglets des piliers et les résumer ici. Le fait de voir ensemble les activités que vous avez identifiées dans chaque pilier peut vous aider à réfléchir à la manière dont elles sont liées et à déterminer les priorités relatives.

Utiliser l'outil

Renseignements sur l'organisation

Avant de commencer l'auto-évaluation et la feuille de route pour chaque pilier, remplissez l'onglet Renseignements sur l'organisation (InfoOrg).

Étape 1 : Évaluer « *Où en sommes-nous?* »

Étape 2 : Réfléchir « *Où voulons-nous aller?* »

Étape 3 : Identifier « *Comment pouvons-nous y arriver?* »

Étape 4 : Passer en revue le portrait.

Étape 5 : Établir la feuille de route.

Complétez l'auto-évaluation

Étape 1 :

Évaluer « *Où en sommes-nous ?* »

L'auto-évaluation dans chaque onglet de pilier est conçue pour vous aider à répondre à la question « Où en sommes-nous ? ».

Colonnes d'états d'avancement : Il s'agit des quatre (4) colonnes intitulées « Pas encore démarré » à « Pratiques avancées » dans les piliers 1 et 3. Dans le pilier 2, les colonnes sont « Secteurs de service », « Risques climatiques » et « Réconciliation+ÉILCR ». En sélectionnant les énoncés qui représentent le mieux les progrès de votre organisation à chaque niveau, vous pouvez évaluer votre situation de départ et le travail déjà accompli pour vous adapter au climat.

Colonnes d'activités : Il s'agit des trois (3) colonnes intitulées « Activités pour démarrer », « Activités pour stimuler le progrès... » et « Activités pour renforcer l'approche... ». Elles décrivent les activités potentielles que votre organisation peut entreprendre pour faire progresser ses efforts d'adaptation au climat. Ces colonnes peuvent fournir des idées pour remplir la feuille de route.

Étape 2 :

Réfléchir « *Où voulons-nous aller ?* »

Cet espace vous permet de réfléchir à vos réponses à l'auto-évaluation et d'identifier les prochaines étapes. Indiquez les domaines prioritaires dans lesquels vous souhaitez progresser au cours des deux prochaines années.

Étape 3 :

Identifier « *Comment pouvons-nous y arriver ?* »

Cet espace vous permet de noter quelques activités potentielles que vous pourriez entreprendre pour progresser dans les domaines prioritaires identifiés à l'étape 2. Référez-vous aux activités énumérées dans les colonnes Activités pour trouver des idées et notez-les ici.

Étape 4 :

Passer en revue le portrait

Aucune action n'est requise pour remplir ces champs. Passer en revue le portrait dans l'onglet « Portrait et feuille de route ».

Étape 5 :

Établir la feuille de route

Utilisez la zone de texte « Feuille de route » dans l'onglet « Portrait et feuille de route » pour dresser la liste des activités potentielles que vous avez identifiées pour chaque pilier et classez-les par ordre de priorité. Rédigez un résumé de ces activités prioritaires que vous prévoyez d'entreprendre pour progresser au cours des deux prochaines années. Vous pouvez vous référer aux activités que vous avez déjà identifiées à l'étape 3.

Remerciements

Reconnaissance des territoires

Dans le cadre de son engagement pour favoriser la réconciliation, la FCM tient à reconnaître que ses sièges sociaux sont situés sur le territoire non cédé de la Nation anichinabée algonquine, présente en ces lieux depuis des temps immémoriaux. En tant qu'organisation, nous nous efforçons d'approfondir nos connaissances, d'adapter nos méthodes de travail et de déconstruire les mentalités et les pratiques héritées du colonialisme. Alors que nous continuons d'établir des relations constructives avec les peuples autochtones, nous reconnaissons leurs contributions passées et présentes et rendons hommage à leur leadership et à leur collaboration pour renforcer les collectivités de tout le pays.

Contributeurs

Nous remercions toutes les personnes et organismes qui ont participé aux groupes de discussion et dont les idées et commentaires ont été cruciaux pour l'adaptation de cet outil aux besoins variés des collectivités.

Après avoir lu l'introduction et rempli l'onglet des renseignements sur l'organisation, vous êtes prêt à suivre les étapes ci-dessous pour chacun des trois piliers.

Étape 1 :	Étape 2 :	Étape 3 :	Étape 4 :	Étape 5 :
Évaluer « *Où en sommes-nous?* »	Réfléchir « *Où voulons-nous aller?* »	Identifier « *Comment pouvons-nous y arriver?* »	Passer en revue le portrait.	Établir la feuille de route.

Étape 1 :

Auto-évaluation : *« Où en sommes-nous? »*

En commençant par l'auto-évaluation, pour chaque jalon, répondez à la question « *Où en sommes-nous?* » en cochant tous les énoncés d'état d'avancement qui représentent le mieux votre organisme.

- Vous pouvez sélectionner plusieurs énoncés d'état d'avancement à différents niveaux de l'échelle de progression (« Pas encore démarré », « Quelques progrès réalisés », « Plus de progrès réalisés », « Pratiques avancées »).
- Utilisez la zone de texte située sous la colonne de l'état d'avancement de chaque jalon pour ajouter des détails.

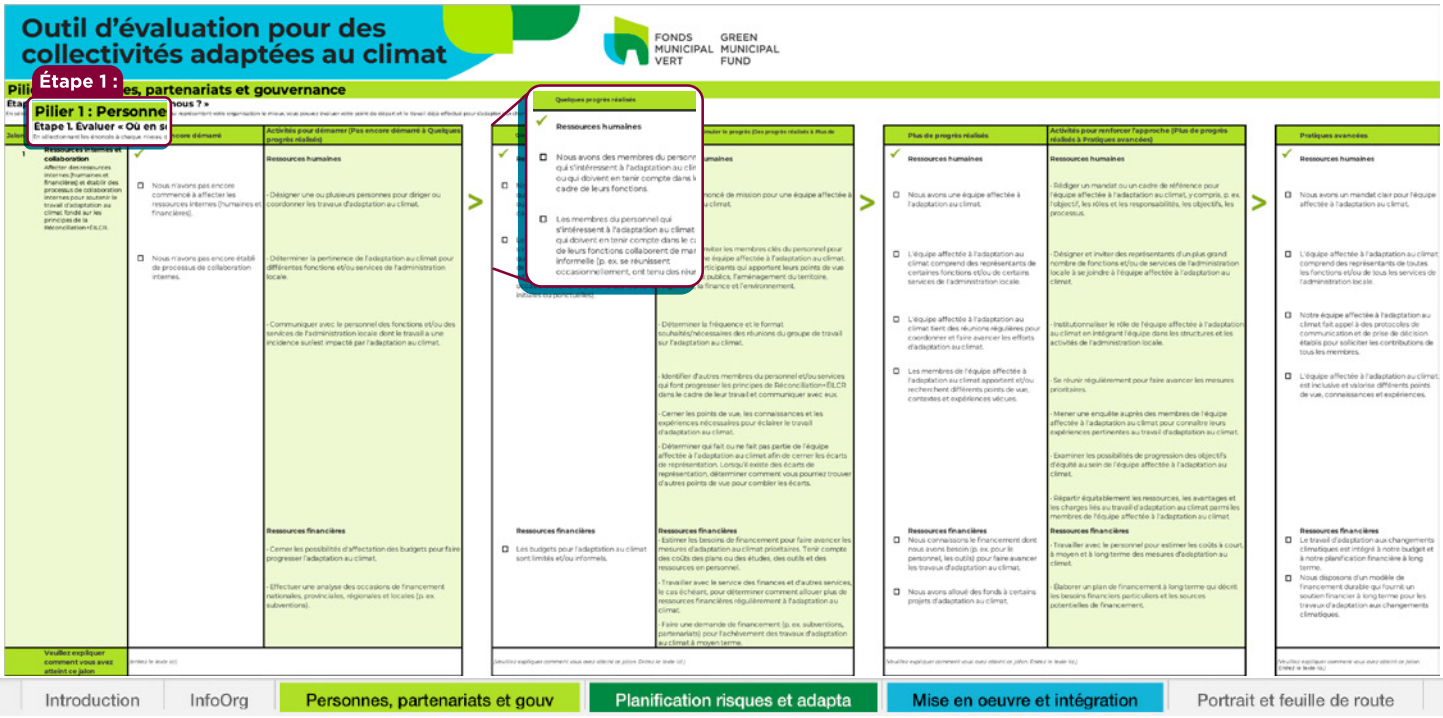

Étape 2 :

Réfléchir : « *Où voulons-nous aller?* »

Réfléchissez à vos réponses pour déterminer ce qu'il faut faire ensuite. Indiquez les domaines auxquels vous souhaitez accorder la priorité pendant les deux prochaines années.

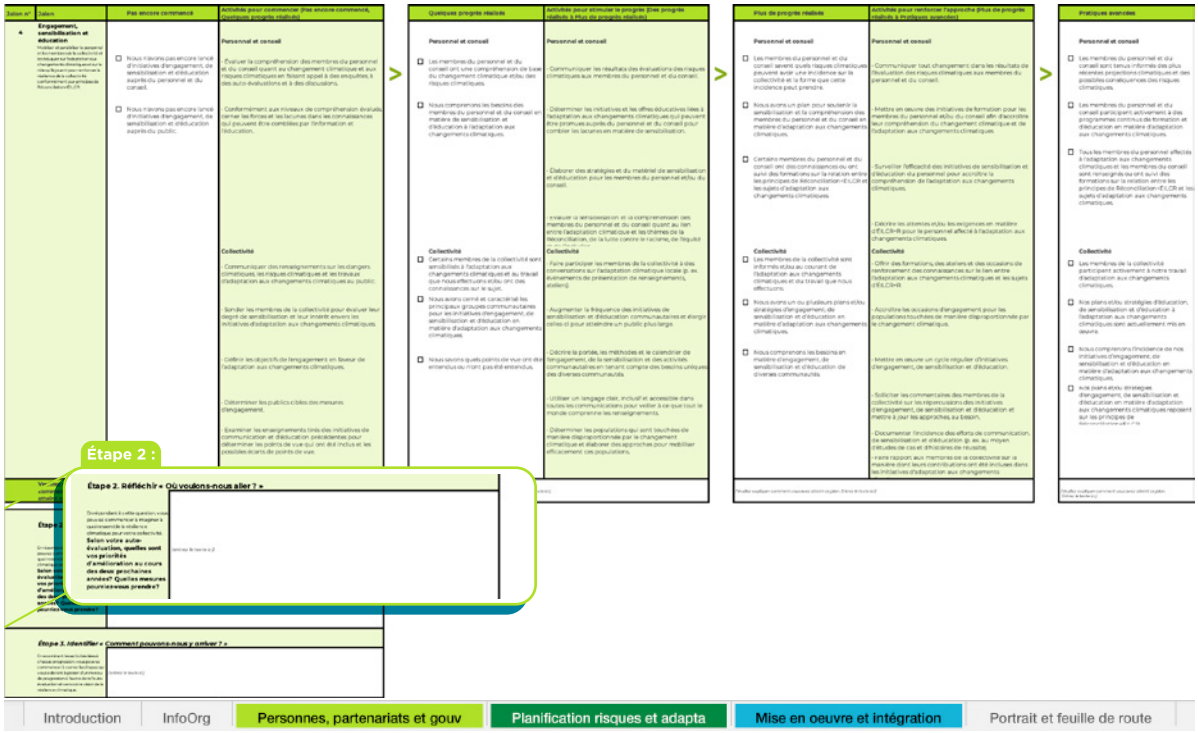

Étape 3 :

Identifier : « *Comment pouvons-nous y arriver ?* »

Utilisez la zone de texte pour consigner les activités que vous pourriez entreprendre pour faire avancer les domaines prioritaires définis à l'étape 2. Consultez les colonnes des activités pour trouver des idées d'activités et notez-les ici.

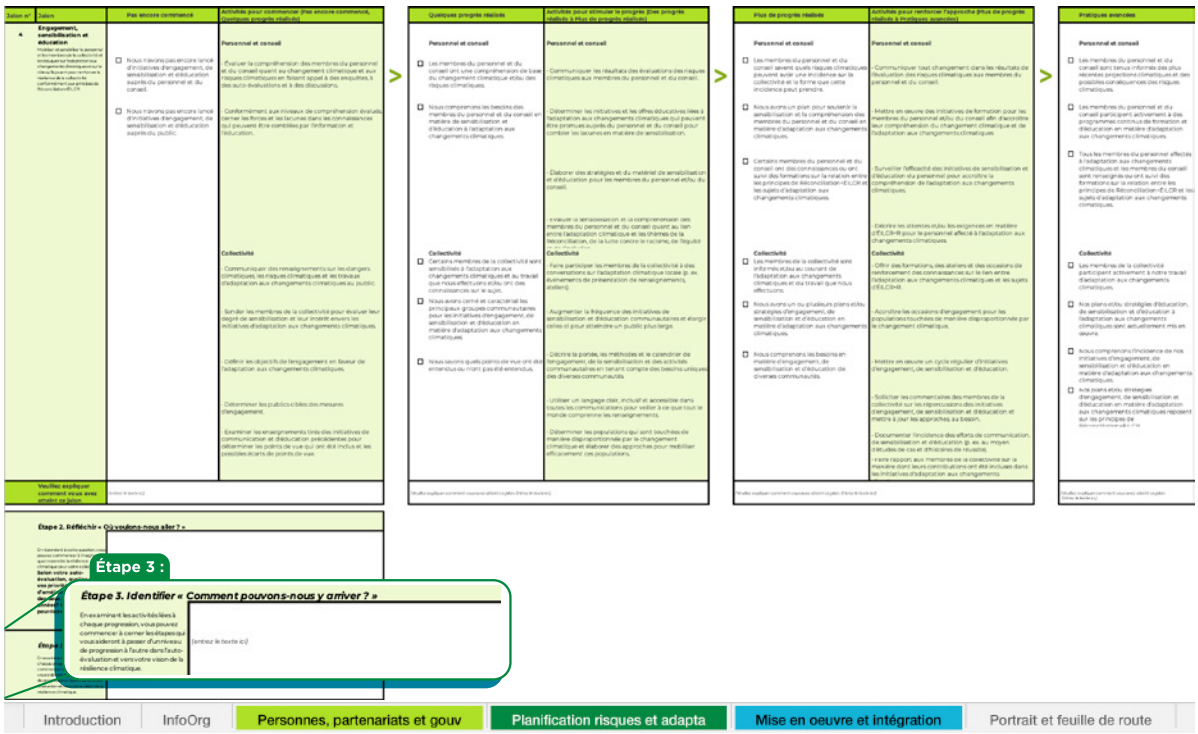

Étape 4 :

Passer en revue le portrait.

Le portrait de la situation est automatiquement créé en fonction de l'auto-évaluation. Aucune intervention n'est nécessaire. Examinez le portrait.

Étape 5 :

Établir la feuille de route.

Utilisez la zone de texte pour dresser la liste des activités potentielles que vous avez définies pour chaque pilier en ordre de priorité. Résumez les activités que vous prévoyez d'entreprendre en premier pour progresser au cours des deux prochaines années. À cette étape, vous pouvez indiquer toute activité que vous avez définie à l'étape 3.

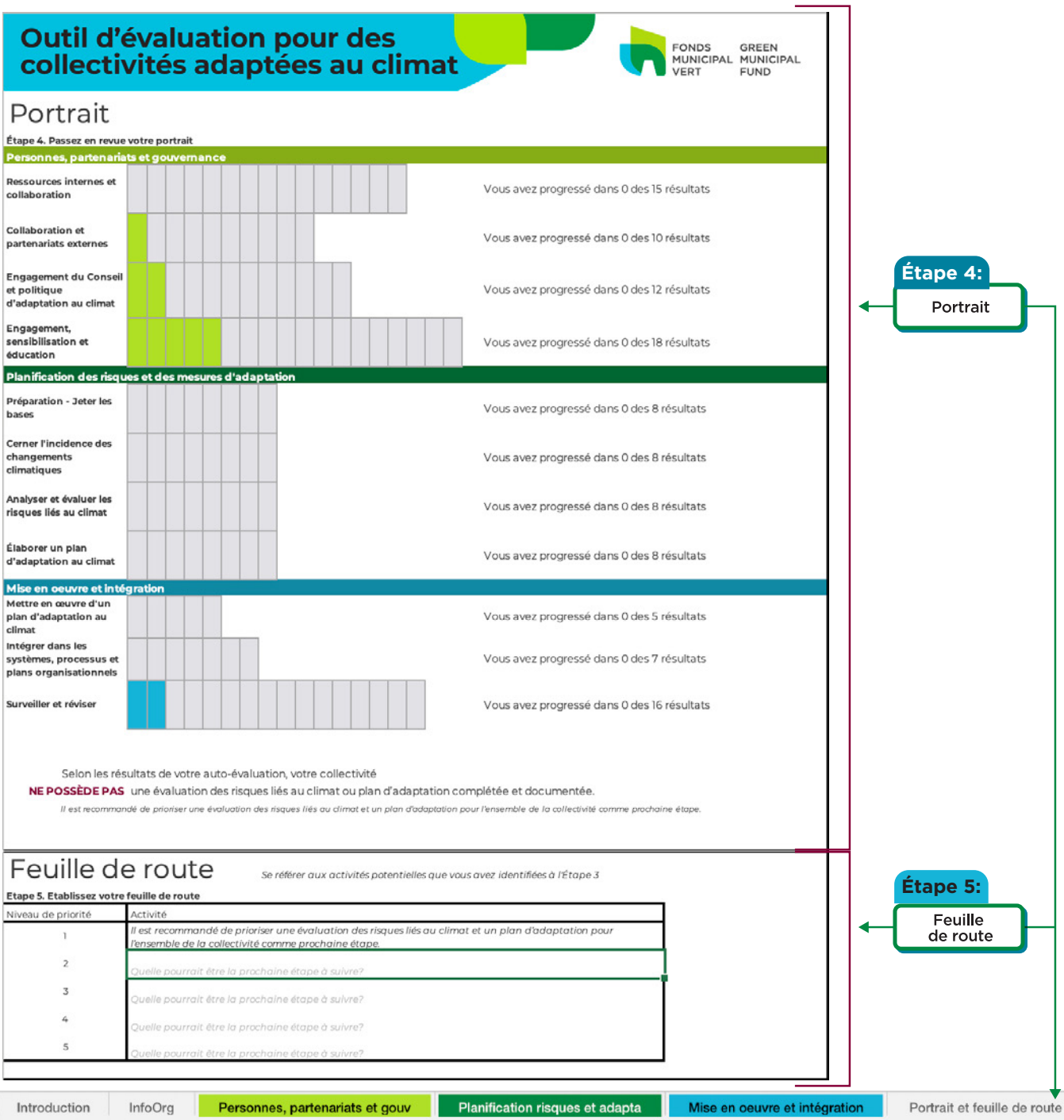

PRINCIPALES DÉFINITIONS

Accessibilité : conception de produits, d'appareils, de services ou d'environnements pour les personnes vivant en situation de handicap[2].

Activités : actions que les organismes peuvent entreprendre pour progresser dans l'adaptation au climat fondée sur les principes de la réconciliation+ÉILCR. Ces activités facilitent la progression dans les différents niveaux d'avancement de chacun des piliers et fournissent des idées pour l'élaboration de la feuille de route. Elles se trouvent dans les trois colonnes intitulées « Activités pour démarrer », « Activités pour stimuler le progrès » et « Activités pour renforcer l'approche ».

Adaptation aux changements climatiques : actions qui réduisent les répercussions négatives des changements climatiques tout en tirant parti de nouvelles possibilités. Il s'agit d'adapter les politiques et les actions aux changements climatiques observés ou attendus. L'adaptation peut être réactive (en réponse aux effets du climate) ou anticipative (avant l'apparition des effets des changements climatiques). La plupart des cas, les adaptations anticipées entraîneront des coûts à long terme moins élevés et seront plus efficaces que les mesures d'adaptation réactive.

Auto-évaluation : lorsqu'elle est effectuée à chaque pilier, l'auto-évaluation sert à aider à répondre à la question « où en sommes-nous? ». Elle consiste à remplir des colonnes indiquant l'état d'avancement et les activités pour chaque pilier. L'état d'avancement et les activités sont conçus pour être utilisés ensemble afin d'aider à établir un plan personnalisé d'adaptation au climat fondé sur les principes de la réconciliation+ÉILCR.

Collectivité éloignée : une municipalité figurant sur la liste des endroits situés dans la zone A – Zones nordiques prescrites de l'Agence du revenu du Canada (également appelées les « collectivités nordiques »).

Collectivité rurale : municipalité dont le centre de population ne dépasse pas 5 000 habitants, même si la municipalité dans son ensemble compte plus de 10 000 habitants.

Collectivités marginalisées et méritant l'équité : groupes de personnes qui, en raison d'une discrimination systémique, se heurtent à des obstacles qui les empêchent d'avoir le même accès aux ressources et aux possibilités offertes aux autres membres de la société et qui sont nécessaires pour leur permettre d'obtenir des résultats équitables. Ces collectivités sont souvent sous-représentées dans les processus décisionnels. Cette expression peut faire référence aux groupes suivants :

- **Femmes :** toutes les personnes qui s'identifient comme des femmes.

- **Groupes religieux minoritaires :** groupes de personnes qui partagent des caractéristiques religieuses différentes de celles de la majorité ou de la population dominante, et qui sont souvent victimes de discrimination ou d'exclusion.
- **Membres de la communauté LGBTQ2+ :** personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles, transgenres, non binaires, queer, bispirituelles et autres personnes représentant le large spectre des identités de genre, des orientations sexuelles et des orientations romantiques qui ne sont pas explicitement nommées.
- **Nouveaux arrivants au Canada :** groupe auto-identifié de personnes qui ont obtenu, entre autres, le statut d'immigrant admis, le statut de réfugié ou le statut de résident permanent jusqu'à cinq ans avant une année de recensement donnée.
- **Peuples autochtones :** Premières Nations, Métis et Inuits, y compris les communautés autochtones urbaines.
- **Personnes en situation de faible revenu :** individus ou ménages dont le revenu est nettement inférieur au revenu médian de leur région, ce qui les place dans une situation économique désavantageuse par rapport à la population générale. Les personnes à faible revenu sont souvent confrontées à des obstacles qui les empêchent d'accéder à des services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation et le logement, ce qui peut perpétuer les cycles de la pauvreté et de l'exclusion sociale.
- **Personnes racialisées :** personne ou groupe de personnes classé selon des caractéristiques ethniques ou raciales et faisant l'objet de discrimination pour ce motif.
- **Personnes vivant avec un handicap :** personnes présentant une déficience physique, mentale, psychiatrique, intellectuelle ou sensorielle durable ou récurrente qui, en interaction avec diverses barrières comportementales et environnementales, fait obstacle à leur participation pleine et efficace à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Il s'agit d'une caractéristique auto-identifiée qui ne nécessite pas une reconnaissance externe ou officielle du handicap.
- **Résidents ruraux et éloignés :** personnes vivant dans des zones caractérisées comme rurales. En tant que membres d'un groupe méritant l'équité, ces résidents peuvent faire face à des défis comme un accès réduit aux services essentiels et aux occasions économiques par rapport à leurs homologues urbains.

  Voir aussi Collectivité rurale et Collectivité éloignée.

Collectivités autochtones : les collectivités autochtones sont celles pour lesquelles une province ou un territoire a adopté une loi ou un règlement qui leur confère le statut de municipalité, ou collectivité autochtone (qui comprend les Premières Nations, les Métis et les Inuits) qui entreprend, en partenariat avec une administration locale, un projet admissible ou qui a conclu un accord de services partagés à quelque fin que ce soit concernant l'infrastructure municipale, les changements climatiques ou l'adaptation.

Diversité : différences liées à la race, à l'ethnie, à la couleur de la peau, à la généalogie, au lieu d'origine, aux convictions politiques, à la religion, à l'état civil, à la situation familiale, au handicap physique, au handicap mental, au sexe, à l'identité ou à l'expression de genre, à l'orientation sexuelle, à l'âge, à la classe sociale et à la situation socioéconomique[4].

Engagement accessible : formes d'engagement qui permettent à tous les membres de la collectivité d'accéder aux activités d'engagement et d'y participer pleinement.

Engagement inclusif : l'engagement communautaire inclusif implique la détermination et la mobilisation des groupes méritant l'équité et qui sont intéressés par le projet, la réduction des obstacles à la participation, l'habilitation de divers groupes à prendre des décisions et l'établissement de relations et de liens.

Énoncés sur l'état d'avancement : ces énoncés décrivent la situation actuelle des efforts d'adaptation au climat d'un organisme, ainsi que les niveaux futurs souhaités. Ces énoncés sont utilisés dans le cadre de l'auto-évaluation pour aider les organismes à évaluer leur point de départ et à suivre leur évolution au fil du temps. Ils vont de « Pas encore démarré » à

« Pratiques avancées » et permettent aux organismes de mettre en évidence leurs points forts et les points à améliorer.

Évaluation des risques climatiques : processus de détermination et d'évaluation des effets potentiels des changements climatiques sur une collectivité. Il s'agit de déterminer les risques et les vulnérabilités auxquels une collectivité est confrontée en raison des changements climatiques, comme l'augmentation des inondations ou des vagues de chaleur, et d'évaluer les répercussions potentielles de ces risques. Cette évaluation servira ensuite à l'élaboration du plan d'adaptation au climat de la collectivité, ce qui permettra de hiérarchiser les actions et les stratégies visant à réduire la vulnérabilité et à accroître la résilience aux changements climatiques.

Voir aussi Risque climatique.

Feuille de route : espace qui permet de résumer et de classer par ordre de priorité les activités prévues pour réaliser des progrès au cours des deux prochaines années. On peut prendre les activités définies à l'étape 3 de chacun des piliers et les résumer ici.

Jalons : les jalons représentent les éléments essentiels qui composent chaque pilier de l'adaptation au climat fondée sur les principes de la réconciliation+ÉILCR. L'Outil d'évaluation pour des collectivités adaptées au climat comporte 11 jalons liés à chacun des trois piliers.

Partie prenante : personne ou groupe concerné par une question particulière ou qui détient des droits légaux ou de facto pour gérer ou prendre des décisions.

Piliers : l'Outil d'évaluation est structuré autour de trois piliers. Les piliers représentent des groupes d'éléments (ou de jalons) clés de l'adaptation au climat fondée sur les principes de la réconciliation+ÉILCR. L'Outil d'évaluation comporte trois piliers : 1) Personnes, partenariats et gouvernance, 2) Planification des risques et des mesures d'adaptation et 3) Mise en œuvre et intégration. Les piliers sont interreliés, et les progrès réalisés dans le cadre d'un pilier renforcent souvent et font avancer les efforts dans les autres.

Pilier	Jalons
Personnes, partenariats et gouvernance	1. Ressources internes et collaboration
	2. Collaboration et partenariats externes
	3. Engagement du conseil et politique d'adaptation au climat
	4. Engagement, sensibilisation et éducation
Planification des risques et des mesures d'adaptation	5. Préparation – jeter les bases
	6. Cerner l'incidence des changements climatiques
	7. Analyser et évaluer les risques liés au climat
	8. Élaborer un plan d'adaptation au climat
Mise en œuvre et intégration	9. Mettre en œuvre un plan d'adaptation au climat
	10. Intégration dans les systèmes, les processus et les plans organisationnels
	11. Surveiller et réviser

Plan d'adaptation au climat : document stratégique qui aide les collectivités locales à se préparer aux répercussions des changements climatiques et à bien les gérer. Il décrit les mesures qu'une collectivité locale doit prendre pour réduire sa vulnérabilité à ces répercussions et pour tirer parti des opportunités potentielles qui peuvent se présenter. Il s'agit notamment de recenser les risques et les vulnérabilités, de fixer des buts et des objectifs d'adaptation, d'élaborer et de mettre en œuvre des actions et de suivre et d'évaluer les progrès accomplis.

Voir aussi Évaluation des risques climatiques.

Populations vulnérables : groupes de personnes plus susceptibles d'être exposées à un risque accru de conséquences préjudiciables en raison de facteurs socio-économiques (chômage, logement inabordable, soins de

santé inadéquats, isolement, faibles revenus), de facteurs de sensibilité (biologiques, environnementaux et autres) et d'autres facteurs qui peuvent entraîner une prédisposition à subir des conséquences préjudiciables. Il est important de noter que toutes les personnes et les collectivités du Canada peuvent être vulnérables. « Ce n'est pas une question de faiblesse, mais plutôt de l'ampleur des changements subis, combinée à d'autres défis et circonstances historiques. » D'autres termes couramment utilisés pour décrire ces populations sont : marginalisées, difficiles à atteindre, défavorisées, mal desservies, prioritaires, à risque ou à risque élevé[5].

Portrait : résumé des résultats de l'auto-évaluation relatifs aux trois piliers.

Projet de mise en œuvre : initiative conçue et mise en œuvre pour aider les collectivités à s'adapter et à répondre aux répercussions des changements climatiques. Ces projets visent à réduire la vulnérabilité et à accroître la résilience face aux changements climatiques observés ou attendus et aux phénomènes météorologiques extrêmes qui y sont associés. Ils peuvent comprendre diverses mesures, comme l'amélioration des infrastructures pour résister aux conditions météorologiques extrêmes, l'installation de nouvelles mesures pour réduire les impacts sur la communauté, la modification du paysage pour réduire les risques de feux de forêt, renforcer les services municipaux pour mieux soutenir les membres vulnérables de la collectivité.

Réconciliation, équité, inclusion et lutte contre le racisme et (réconciliation+ÉILCR) : cadre visant à lutter contre le racisme et l'oppression systémiques et à les démanteler, ainsi qu'à promouvoir des collectivités équitables et inclusives.

- **Équité :** l'équité vise à garantir un traitement juste et équitable ainsi que des occasions et des résultats pour les personnes et les groupes historiquement ou actuellement sous-représentés ou marginalisés[4]. Elle vise à s'attaquer aux obstacles systémiques et à créer un environnement où tout le monde peut s'épanouir.
- **Inclusion :** l'inclusion consiste à créer des environnements où toutes les personnes ont leur place et se sentent valorisées, respectées et aptes à participer pleinement. Elle comprend la détection et l'élimination des obstacles ainsi que la lutte contre les inégalités dans le but de construire une collectivité diversifiée où tout le monde peut s'épanouir.
- **Lutte contre le racisme :** approche proactive visant à détecter, à contester et à éliminer le racisme sous toutes ses formes. Elle consiste à mettre en œuvre des politiques et des pratiques qui luttent activement contre les préjugés raciaux et encouragent l'équité raciale.
- **Réconciliation :** reconnaissance et prise en compte des injustices historiques et continues subies par les peuples autochtones. Elle comprend des mesures visant à réparer les relations, à reconnaître les droits des Autochtones et à intégrer leurs points de vue dans les politiques et les pratiques[1].

Répercussions climatiques : s'entendent principalement des effets d'un ou de plusieurs risques sur les systèmes naturels et humains. Les répercussions désignent généralement les effets sur la vie des gens, les moyens de subsistance, la santé, les écosystèmes, les biens économiques, sociaux et culturels, les services (y compris environnementaux) et les infrastructures. Elles peuvent être attribuables à l'interaction d'un ou de plusieurs dangers survenant au cours d'une période précise et à la vulnérabilité d'une société ou d'un système exposé.

Risque climatique : le potentiel de conséquences négatives sur les systèmes humains ou écologiques, en reconnaissant la diversité des valeurs et des objectifs associés à ces systèmes[3]. Le risque résulte des interactions entre les éléments suivants :

- **Danger climatique :** apparition possible d'un phénomène naturel (ou induit par l'homme) pouvant entraîner la perte de la vie, des blessures, ou d'autres effets sur la santé, ainsi que des dommages et des pertes aux biens, aux

infrastructures, aux moyens de subsistance, à la prestation de service, aux écosystèmes et aux ressources environnementales[1].

- **Exposition :** présence de personnes, de moyens de subsistance, d'espèces ou d'écosystèmes, de fonctions, de services et de ressources environnementales, d'infrastructures ou de biens économiques, sociaux ou culturels dans des lieux et des contextes susceptibles d'être touchés négativement[1].

- **Vulnérabilité :** propension ou prédisposition à être touché négativement. La vulnérabilité englobe de nombreux concepts et éléments, y compris la sensibilité ou la susceptibilité aux dommages et le manque de capacité à réagir et à s'adapter[1].

Le risque climatique est influencé par les éléments suivants :

- **Incertitude :** état d'une connaissance incomplète qui peut résulter, par exemple, d'une imprécision, d'un manque d'exhaustivité ou d'un désaccord[1].
- **Probabilité :** la chance qu'un résultat précis se produise[1].

Savoir autochtone : (parfois appelé « connaissances traditionnelles autochtones ») reflète les cultures, les langues, les valeurs, les histoires, les systèmes de gouvernance et les systèmes juridiques uniques des peuples autochtones. Il s'agit d'un savoir local, cumulatif et dynamique. Les systèmes de connaissances autochtones impliquent de bien vivre avec la nature et de vivre en relation avec elle. Les systèmes de savoirs autochtones s'appuient sur les expériences des générations précédentes, informent les pratiques des générations actuelles et évoluent dans le contexte de la société contemporaine. Les différentes communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis ont chacune des façons distinctes de décrire leur savoir. Les détenteurs du savoir sont les seules personnes qui peuvent véritablement définir le savoir autochtone pour leur communauté.

Secteur de services : catégorie de services fournis par une administration locale, y compris, mais sans s'y limiter, l'eau, les égouts, l'évacuation des eaux et la protection contre les inondations, la gestion des matières résiduelles solides, les parcs, les loisirs et la culture, les transports et la mobilité, la gouvernance, l'aménagement du territoire et les services d'urgence.

RÉFÉRENCES

1 IIPCC (2014). Climate Change 2014: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [équipe de rédaction principale, R.K. Pachauri et L.A. Meyer (éd.)]. IPCC, Genève, Suisse, 151 pages.

2. Accessibility Services Canada (2024). *Definitions.* https://accessibilitycanada.ca/get-help/definitions/#:~:text=Accessibility%3A%20Accessibility%20refers%20to%20the,for%20people%20who%20experience%20disabilities.

3. IPCC (2023). *Sections* dans Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [équipe de rédaction principale H. Lee et J. Romero (éd.)]. IPCC, Genève, Suisse, p. 35-115, doi : 10.59327/IPCC/AR6-9789291691647.

4. ICLEI et FCM (2022). Intégrer l'équité, la diversité et l'inclusion à l'action climatique municipale https://fr.pcp-ppc.ca/resources/edi.

5. Université Simon Fraser, Morris J. Wosk Centre for Dialogue (2020). *Au-delà de l'inclusion : L'équité dans la mobilisation du public.*